DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

76037 Objet

EMPRUNT DE 460 000 F. AUPRES DE LA CAISSE D'E-PARGNE DE HAREMMES (Contin gent Libre) FOUR TRAVAUX DE (NSTRUCTION ET AMENA-GEHELLT DE DIVERS INFEU-BLES COLTUNAUK.

DATE DE CONVOCATION

17 février 1976

DATE D'AFFICHAGE

17 février 1976

Nombre de conseillers 26 en exercice 21 Nombre de présents..... 23 _Nombre de votants....



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante seize

le vingt trois février

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M . de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, BUJARD, STIPAL, DUFOUR, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, MONTRON, LACHAUD BERLAND, DOMECO, BOUCHET, Madame BIDEAU, MM. PAPEAU, TAP, Mme FAVIERE, M. BOUTET, BARRIERE, BUCHET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mlle FOUCHE par M. TETARD

M. DELAIR par Me DUFOUR

Absents: MM.

BROTREAU, BARDE, RIVIERE.

M onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire,

.../....

Délibération réglementaire prise en application de la délégation de pouvoirs consentie au Maire par le Conseil Municipal dans sa séance du 8 avril 1971 en application de la loi nº 70 12 97. du 31 décembre 1970.

Des travaux de construction et aménagement de divers immeubles communaux ont été inscrits au budget primitif de 1976 et leur financement est prévut par emprunt pour 460 000 F.

La Caisse d'Epargne de MARENNES a bien voulu accepter de prêter son concours sous forme d'un prêt de 460 000 F. sur 15 ans prélevé sur son contingent libre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le budget primitif de 1976

DECIDE :

ARTICLE jer : M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de MARENNES agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret nº 71 - 276 du 7 avril 1971 et aux conditions générales de cet établissement, l'emprunt de la somme de F QUATRE CENT SOIXANTE MILLE FRANCS destiné à financer des travaux de construction et aménagement de divers immeubles communaux et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de 1977.

Ce prêt portera intérêt au taux prévu à l'article 2, 3º alinéa, de la Convention type passée entre l'Union Nationale des Caisses d'Epargne et la Caisse des Dépôts le 25 Mai 1971.

ARTICLE 2. : La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. : Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. : Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera deve le exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de | unités.

ARTICLE 5. : La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais sculement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité ágale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6. : LA COPPiume s'engage :

10/ à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.

2º/ à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prêvu.

ARTICLE 7. : La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. : M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Fait et délibéré à MCYAN? les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance.

extrait conforme au Registre

Pour le Maire

Le Premier Adjoint,



TRUCPH, OS SLOW ET OS.OB.12

EMPRUNT DE 460.000 F. SUR 15 ANS

AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE MARENNES

CONTINGENT LIBRE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE DIVERS IMMEUBLES COMMUNAUX

FICHE Nº 1

CONSTRUCTION	D'UN POSTE	DE SECOURS	A COTE	DE L'ETABLISSEMENT
DE BAINS "LE	LIDD"			

- gros-oeuvre - plomberie-sanítaire - électricité
- peinture-vitrerie
- menuiserie

TRAVAUX AU CAMPING MUNICIPAL.	

et d'un local de ravitaillement :

maçonneire, colverture	17.000	
charpente, menziserie	8.500	
peinture vitreric	6.500	
(A)		30.000 F

CLOTURE DE LA PISCIME COUVERTE

	grillage	sur pic	Tuets	1	béton		
	270ml à 6	8,00 F				 	18.360
+	portails	2m,00:	8u	à	1.200	 	9.600
	portails	4m,00:	2u	à	2.400	 	4.800
+	portail 3	m,50 :	iu	à	2.240	 	2.240

--- 35.000

BATIMENT A USAGE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

- démontage, transport et remontage d'u	
bâtiment préfabriqué	30.000
- raccordement égout et réseau d'eau	
potable	5.000
- installation Electrique	
- peinture intérieures et extérieures	10.000

50,000

CONSTRUCTION DE TOILETTES PUBLIQUES	A TA TACT	TE MENDE
COLSTROOZION DE TOTASTINO PUBLICOBA	A LA IRA	La Waltaka
- gros-oeuvre	37,500	
- étanchéité	7.000	
- carrelage	17.900	
- plomberie-sanitaire	5.000	
- menuiscries métalliques	5.500	
- électricité	2.200	
- peinture-vitrerie	1.800	
- branchements	3.100	
		100,000 F.
INSTALLATION DE TROIS EDICULES POUR	CHIENS	
- fourniture édicules : 3u à 2500F.	7.500	
- mise en place, branchement cau	N-156	
et égout	2.500	
		10,000 F.
CO.S.E.C. : PLACARDS, VESTIAIRES & C	GRADINS	
- installation de 4 rangées de gradi	ins	
pour environ 80 personnes		
4 x 3.300	13.200	
- confection de placards vestiaires		
et de placards de rangement pour		
matériel sportif	36,880	
	************	50.000 F.
INSTALLATION D'UN ASCENSEUR A L'HOTE	EL DE VILL	E
- gros-oeuvre	24.000	
- fourniture et pose d'un ascenseur		
4 personnes	60.000	
- alimentation électrique	11.000	
- réparations de peinture, enduits		
sols	25.000	
		120.000 F.
GROSSES REPARATIONS AUX CIMETTERES		
MAINE-GEOFFROY & MONPERRIER		
1/ MAINE-GEOFFROY : restauration des	s murs	
de clôture, piquage et réfection		
estimation	25.000	
2/ MATHE-GEOFFROY & MONPERRIER :		
remplacement des bacs à détritus		
8 U à 1.875,00	. 15.000	
The state of the s		40.000 F.

TOTAL GENERAL..... 460.000F

40.000 F.



wate.